

**73010 - Délégation des aides à
la pierre pour le logement social**

**PDH - Proposition d'attribution d'agrément
et de subvention départementale
pour la création de logements locatifs
sociaux et de modification d'agréments**

Rapport n° CP/2018/386

Service gestionnaire :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des agréments et/ou subventions aux bailleurs sociaux suivants, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et des dispositifs départementaux volontaristes :

- DOMIAL ESH pour la construction de deux opérations de logements aidés (PLUS-PLAI) situées route de Weitbruch et route de Strasbourg, à Haguenau;
- la SIBAR pour la construction de deux opérations de logements aidés (PLUS) situées Lotissement "Bruckmatt", à Offendorf, et, rue des Erables, à Ittenheim ;
- le NOUVEAU LOGIS DE L'EST pour la construction d'une opération de logements aidés (PLUS/PLAI), rue de la ferme Falck, à Haguenau ;
- BATIGERE NORD EST pour la construction (PLUS-PLAI) de la deuxième phase "ZAC Scierie" à Brumath ;
- NEOLIA pour la construction de deux opérations de construction de logements aidés (PLUS-PLAI), rue de Strasbourg, à Matzenheim, et rue Général Leclerc, à Marmoutier.

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider de modifier les agréments attribués aux bailleurs suivants :

- NOUVEAU LOGIS DE L'EST pour la construction de 12 logements dont 8 en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 3 en Prêt Locatif d'Intégration (PLAI) situés «Lotissement les Hirondelles», à Hochfelden, au lieu de 9 logements en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 2 logements en Prêt Locatif d'Intégration (PLAI).
- BATIGERE NORD EST pour la construction de 72 logements dont 47 en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 25 en Prêt Locatif d'Intégration (PLAI) situés 3-5-7 et 10, rue de la Scierie, à Brumath, au lieu de 58 logements en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 28 en Prêt Locatif d'Intégration (PLAI).

Lors de sa réunion du 26 mars 2018, l'Assemblée départementale a décidé du renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat pour la période 2018-2023 (délibération CD/2018/009). A ce titre, le Département agrée et finance les

opérations déposées au titre du Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et du Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).

Par ailleurs, lors cette même réunion, l'Assemblée départementale a décidé de mettre en place une nouvelle politique départementale de l'habitat (délibération CD/2018/008). A ce titre, le Département finance sur sa politique volontariste ces mêmes opérations.

A titre d'information est jointe en annexe, une présentation du dispositif d'intervention du Département en vigueur pour les dossiers déposés en 2018.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des agréments et/ou subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département aux bailleurs suivants :

DOMIAL ESH :

- un agrément et une subvention d'un montant de **25 500 €**, pour la construction de 7 logements PLUS et de 3 logements PLAI collectifs situés 39/41, route de Strasbourg à HAGUENAU ;
- un agrément et une subvention d'un montant de **42 500 €** pour la construction de 10 logements PLUS et de 5 logements PLAI collectifs situés route de Weitbruch à HAGUENAU.

SIBAR :

- un agrément pour la construction de 4 logements PLUS situés lotissement Bruckmatt à OFFENDORF ;
- un agrément et une subvention d'un montant de **72 000 €** pour la construction d'une résidence seniors de 18 logements PLUS située 28 A,B,C,D rue des Erables à ITTENHEIM.

NOUVEAU LOGIS DE L'EST :

- un agrément et une subvention d'un montant de **25 500 €** la construction de 10 logements PLUS et 3 logements PLAI situés rue de la ferme Fack à HAGUENAU.

BATIGERE NORD EST :

- un agrément et une subvention d'un montant de **110 000 €** pour la construction de 26 logements PLUS et de 13 logements PLAI situés 10, rue de la Scierie à BRUMATH.

NEOLIA :

- un agrément et une subvention d'un montant de **63 000 €** pour la construction de 12 logements PLUS et de 9 logements PLAI collectifs situés rue de Strasbourg à MATZENHEIM ;
- un agrément et une subvention d'un montant de **49 000 €** pour la construction de 10 logements PLUS et de 7 logements PLAI collectifs situés rue du Gal Leclerc à MARMOUTIER.

Par ailleurs, il est proposé à la Commission Permanente de décider de modifier l'agrément portant à 8 logements PLUS au lieu de 9 et de maintenir à 3 logements PLAI collectifs situés « Lotissement les Hirondelles » à HOCHFELDEN au Nouveau Logis de l'Est et de modifier l'agrément portant à 72 logements PLUS au lieu de 86 logements collectifs situés « Zac de la Scierie » à Brumath à BATIGERE NORD EST.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
LOGCONSA 2018-1	R 2018 CONSTRUCTION	1 000 000 €	874 900 €	388 000€

	LOGEMENTS AIDES			
--	--------------------	--	--	--

Aucun crédit de paiement ne sera mobilisé en 2018 pour ces opérations.

Cette intervention se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

La présente action s'inscrit dans le cadre de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée avec le Préfet en date du 26 mars 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- à DOMIAL ESH des agréments et des subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 25 500 €, pour la construction de 7 logements PLUS et de 3 logements PLAI collectifs, situés 39, 41 route de Strasbourg, à HAGUENAU, et pour un montant de 42 500 €, pour la construction de 10 logements PLUS et de 5 logements PLAI collectifs, situés route de Weitbruch, à HAGUENAU ;

- à la SIBAR un agrément et des subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 72 000 € pour la construction d'une résidence séniors de 18 logements PLUS situés 28 A, B, C, rue des Erables à ITTENHEIM et un agrément pour la construction de 4 logements situés « Lotissement Bruckmatt » à OFFENDORF ;

- au NOUVEAU LOGIS DE L'EST des agréments et subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 25 500 € pour la construction de 10 logements PLUS et 3 PLAI collectifs, situés rue de la rue de la ferme Falck, à HAGUENAU ;

- à BATIGERE NORD EST des agréments et subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 110 000 € pour la construction de 26 logements PLUS et 13 PLAI collectifs situés « ZAC de la Scierie » (tranche 2), à BRUMATH ;

- à NEOLIA des agréments et subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 49 000 € pour la construction de 10 logements PLUS et 7 logements PLAI collectifs, situés rue du Gal Leclerc, à MARMOUTIER, et de 63 000 € pour la construction de 12 logements PLUS et 9 logements PLAI collectifs, situés rue de Strasbourg, à MATZENHEIM.

Elle décide également de modifier les agréments suivants aux bailleurs :

- NOUVEAU LOGIS DE L'EST pour la construction de 12 logements dont 8 en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 3 en Prêt Locatif d'Intégration (PLAI) situés « Lotissement les

Hirondelles » à Hochfelden au lieu de 9 logements en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 2 en Prêt Locatif d'Intégration (PLAI) ;

- BATIGERE NORD EST pour la construction de 72 logements dont 47 en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 25 en Prêt Locatif d'Intégration (PLAI) situés 3-5-7 et 10, rue de la Scierie à Brumath au lieu de 58 logements en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 28 en Prêt Locatif d'Intégration (PLAI).

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des projets de conventions-type d'agrément, d'attribution de subvention et/ou de réservation de logements sociaux à conclure entre le Département, DOMIAL ESH, la SIBAR, le NOUVEAU LOGIS DE L'EST, BATIGERE NORD EST et NEOLIA.

Elle autorise en outre son président à signer le moment venu les conventions particulières à conclure sur cette base entre le Département, DOMIAL ESH, la SIBAR, le NOUVEAU LOGIS DE L'EST, BATIGERE NORD EST et NEOLIA.

Strasbourg, le 02/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY